



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 9 février 2026
Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de suffrages exprimés : 33 dont : 5 pouvoirs	

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Bussières-et-Pruns.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Vanessa ROLLET, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Loïc CHATARD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_046 : Culture - Report de crédits 2025 pour l'aide aux manifestations d'envergure communautaire

Domaines de compétences par thèmes - Culture

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Vu les délibérations n°2025-53 et 2025-54 du 18 février 2025 attribuant des subventions aux associations dans le cadre des manifestations d'envergure communautaire,

Vu l'avis de la commission culture et lecture publique du 2 février 2026,

Considérant que l'appel à projet pour 2025 n'a pas eu lieu dans les conditions prévues par ledit règlement,

Du fait d'une erreur matérielle, plusieurs associations n'ont pas pu bénéficier des subventions accordées par le conseil lors de sa session du 18 février 2025 alors même qu'elles pouvaient y prétendre. Il est donc proposé de reporter sur l'exercice 2026 les crédits alloués à l'appel à projet pour 2025 non consommés pour les associations suivantes :

Manifestation	Association	Montant voté en 2025	Budget réalisé éligible	Montant proposé
Théâtre	Thuret en Scène	288 € (22 %)	789 €	174 €
Afterworks de la Limagne	La Patte Auvergnate	1997 € (19 %)	8659,17 €	1440 €
Fête médiévale	Culture Nature	905 € (34 %)	1500 €	510 €
Championnat de France de Labour	Les Vieux Tracteurs de Limagne	2580 € (30 %)	6778 €	2033 €
Exposition : La libération d'Aigueperse	ACAE	1630 € (33 %)	2772 €	915 €
Théâtre	Les Coqueluches de Saint-André-le-Coq	726 € (33 %)	420,65 €	139 €
Fête de la musique	Arts Sports et Loisirs	1475 € (25 %)	2965,90 €	741 €
Trail Pralines & Massepains	AS Effiatoise	450 € (20 %)	?	0 €
Montant total des subventions				5 952 €

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de valider les montants des aides attribuées ;
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2026 ;
- d'autoriser le président à signer tout document afférent à cette affaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 27 février 2026

Le secrétaire de séance,

Loïc CHATARD

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement